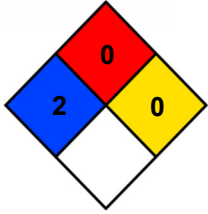


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HUMA GRO® Fertil Humus®



SIMDUT	
SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
RISQUE PHYSIQUE	0
EPI	C

SECTION 1 : IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES ENTREPRISES

IDENTIFICATEUR DE	HUMA GRO® Fertil Humus®	Produit n° 070
UTILISATION GÉNÉRALE :	Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.	
DESCRIPTION DU PRODUIT :	Liquide clair à trouble, brun pourpre avec une légère odeur caractéristique.	
INFORMATIONS SUR LES FOURNISSEURS :	Bio Huma Netics, Inc. 1331 W Houston Avenue Gilbert, AZ 85233	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
Pour obtenir des fiches de données de sécurité supplémentaires, composez le numéro suivant :	TÉLÉPHONE : (480) 961-1220	
		CHEMTREC : (aux États-Unis) 800-424-9300 (à l'international) 703-527-3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES DANGERS :	<p>Liquide clair à trouble, brun pourpre, légèrement alcalin avec une légère odeur caractéristique. Le liquide et les vapeurs peuvent irriter les yeux et la peau. L'inhalation des vapeurs peut irriter toutes les voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale, des effets sur le système cardiovasculaire ou le système nerveux central.</p> <p>CLASSIFICATION : IRRITATION CUTANÉE LÉGÈRE – CATÉGORIE DE DANGER 3</p> <p>MENTION D'AVERTISSEMENT : AVERTISSEMENT</p> <p>MENTION DE DANGER : H316- AVERTISSEMENT- cause une irritation légère de la peau.</p> <p>MISE EN GARDE : P332+P313 En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.</p>
----------------------	--

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	N° CAS	Risque OSHA	Poids %	ACGIH		OSHA	
				VLE _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT	LEA _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Oxydant; irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires; toxine sanguine	37 ± 3	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Urée	57-13-6	Irritant pour les yeux; irritant léger à modéré pour la peau et les voies respiratoires; légèrement toxique par contact cutané chronique et par inhalation, avec effets cardiovasculaires et sur le système nerveux central.	29 ± 2	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Sulfate de cobalt	10124-43-3	Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires; toxique par ingestion; peut-être cancérigène pour l'homme - CIRC	0,15 ± 0,03	0,02 mg/m ³ (as Co) (A3)	Aucune	Aucune	Aucune

DND = Données non disponibles S.O. = Sans objet

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION :	En cas d'inhalation, sortir immédiatement à l'air frais. En absence de respiration, pratiquer une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
CONTACT OCULAIRE :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
CONTACT AVEC LA PEAU :	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
INGESTION :	En cas d'ingestion de grandes quantités de ce produit, appeler immédiatement un médecin. NE PAS provoquer un vomissement sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
NOTE AU MÉDECIN :	Sur la base des informations sur les composants, ce produit est légèrement toxique par ingestion. Si une grande quantité est ingérée, une endoscopie minutieuse doit être envisagée, car une irritation de l'estomac ou de l'œsophage peut survenir, avec des effets possibles sur le système nerveux central après absorption dans la circulation sanguine. Un lavage gastrique soigneux avec une sonde endotrachéale en place doit être envisagé. Traiter l'exposition de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair et procédé :	Ce produit n'a pas de point d'éclair.		
Limites d'inflammabilité (dans l'air, % en volume) Inférieures :	Non applicable	Supérieures :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non applicable		
DANGER GÉNÉRAL :	Ce produit est une solution aqueuse légèrement alcaline de composés organiques et inorganiques avec de petites quantités de sels minéraux. La classification des dangers pour la santé selon le Code uniforme de prévention des incendies pour ce produit est la suivante : Irritant . Il peut produire des produits de décomposition dangereux.		
INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE :	AGENTS D'EXTINCTION : Eau, mousse, CO ₂ ou produits chimiques secs. Utiliser un vaporisateur d'eau ou une brume d'eau pour refroidir les contenants exposés à la chaleur d'un incendie.		
ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome.		
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet du gaz ammoniac toxique, des composés chlorés, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de fer, de soufre, de manganèse, de magnésium, de potassium, de calcium, de phosphore, de zinc, cobalt, bore et sodium.		

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

REJETS DANS LE SOL :	En portant l'équipement et les vêtements de protection recommandés, endiguer le déversement et ramasser la majeure partie du liquide à l'aide de pompes ou d'un camion à vide pour l'élimination, conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Absorber le liquide restant à l'aide de sable ou d'un absorbant commercial; éliminer selon les exigences fédérales, nationales et locales. Rincer la zone de déversement avec de l'eau; collecter les eaux de rinçage pour élimination conformément à la réglementation.
	Remarque : ce produit contient du nitrate d'ammonium, un engrais oxydant. Ne pas laisser sécher ce produit concentré au contact de matières organiques combustibles ou d'agents réducteurs, car une réaction peut se produire, libérant de la chaleur et potentiellement des gaz toxiques.
REJETS DANS L'EAU :	Porter l'équipement et les vêtements de protection recommandés en cas de contact avec des matières dangereuses. Arrêter ou détourner le débit d'eau. Endiguer l'eau contaminée et la retirer pour élimination et/ou traitement. Le cas échéant, informer tous les utilisateurs en aval d'une éventuelle contamination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE :	Ambiante	PRESSIION DE STOCKAGE :	Ambiante
GÉNÉRALITÉS :	À entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Protéger les yeux, la peau et les vêtements de tout contact avec le produit. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé lors de la manipulation de ce produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit.		

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES DE CONTRÔLE : Utiliser un système de ventilation mécanique local ou général capable de maintenir les émissions dans la zone de travail en dessous des niveaux OSHA-PEL, ACGIH-TLV ou des niveaux qui peuvent causer une irritation.

APPAREIL RESPIRATOIRE DE PROTECTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDÉ : Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire. Si l'utilisation produit des brumes qui peuvent causer des irritations, il est recommandé d'utiliser un demi-masque approuvé par le NIOSH ou un masque respiratoire complet muni d'une bonne cartouche de brume/à particules ou d'air. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant de l'appareil respiratoire avant de déterminer s'il convient d'utiliser un appareil de protection respiratoire.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (recommandées par ANSI Z87.1-1979), à moins qu'un masque respiratoire complet ne soit porté. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant des lunettes de protection avant de déterminer s'il convient d'en utiliser.

GANTS : Porter des gants en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des gants avant de déterminer si les gants sont appropriés.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT : Porter un tablier en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel lors de la manipulation de ce produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être disponibles dans la zone de travail. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant de vêtements/d'équipement avant de déterminer si ces derniers sont appropriés.

CHAUSSURES : Pour nettoyer un déversement ou si un contact est probable, porter des bottes en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des chaussures avant de déterminer si ces dernières sont appropriées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Transparent à violet brunâtre trouble	Densité apparente (livres/pied³) :	Non applicable
État physique :	Liquide	Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Légère et caractéristique	Densité de vapeur (air=1) :	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle=1) :	Inférieur à 1
Formule moléculaire :	Mélange	Teneur en COV/matière organique :	Néant/11,5%
Masse moléculaire :	Non applicable	Volatilité en % :	Environ 32
Point d'ébullition :	Supérieur à 100 °C (212 °F).	Solubilité en H₂O :	Soluble
Point de congélation/fusion :	Inférieur à 0 °C (32 °F).	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau :	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique :	1,20 à 1,35 à 20 °C.	pH (en l'état) :	5,0 à 6,0
Densité (livres/gallon) :	Environ 10,43	pH (solution à 1 %) :	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS : Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Ne pas stocker ce produit en dessous de 50 °F (10 °C) ou au-dessus de 90 °F (30 °C)

MATIÈRE INCOMPATIBLE : Oxydants, agents réducteurs, caustiques et alcalins forts et matériaux facilement oxydés.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet des composés toxiques de gaz ammoniac et de chlorure ainsi que des oxydes toxiques de carbone, d'azote et de cobalt avec des quantités d'oxydes toxiques à l'état de traces ou ultra-traces, de fer, de soufre, de manganèse, de magnésium, de potassium, de calcium, de phosphore, de bore, de zinc et de sodium.

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : Ce produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : Ce produit n'est pas sensible à la décharge statique.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants :	<u>Nitrate d'ammonium</u>	<u>Urée</u>
Contact oculaire :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Contact avec la peau :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par voie orale pour le rat :	2 217 mg/kg	8 471 mg/kg
DL₅₀ par voie cutanée pour le lapin :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible (lapin, DL _{min} sous-cutanée : 3 mg/kg)
DL₅₀ par inhalation pour le rat :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible (rat, inhalation, chronique – doses multiples, 288 mg/m ³ /17 semaines; effets toxiques : reins, uretère et vessie – autres changements dans la composition Test de Draize standard humain cutané : 22 mg/3 jours; léger
Données humaines :	Aucune donnée disponible	
Autres données toxicologiques :	Aucune donnée disponible	Rat, dermique, chronique – Dose multiple, 3 024 mg/kg/4 semaines; effets toxiques : foie – modifications du poids du foie; endocrinien – modifications du poids du thymus; décès.
Cancérogénicité :	Aucune donnée disponible	DT _{min} par voie orale pour le rat : 821 mg/kg/1 an; tumorigène – néoplasique selon les critères RTECS; sang – tumeurs; sang – lymphomax, y compris la maladie de Hodgkin.
Tératogénicité :	Aucune donnée disponible	DT _{min} intraplacentaire pour les femmes : 1 400 mg/kg (femme enceinte de 16 semaines); effets sur la fertilité – avortement
Mutagénicité :	Aucune donnée disponible	Inhibition de l'ADN humain; lymphocyte : 600 mmol/L
Produits synergiques :	Aucun cas signalé	Aucun cas signalé
Organes cibles :	Yeux, peau, muqueuses, poumons et sang	Yeux, peau, muqueuses, poumons, système cardiovasculaire et système nerveux central
Conditions médicales aggravées par l'exposition :	Troubles de la peau ou des voies respiratoires	Troubles cutanés, respiratoires ou cardiaques
Composants :	<u>Sulfate de cobalt</u>	
Contact oculaire :	Aucune donnée disponible	
Contact avec la peau :	Aucune donnée disponible	
DL₅₀ par voie orale pour le rat :	80 mg/kg	
DL₅₀ par voie cutanée pour le lapin :	Aucune donnée disponible (DL _{min} sous-cutanée pour le lapin : 200 mg/kg)	
DL₅₀ par inhalation pour le rat :	Aucune donnée disponible	
Données humaines :	DT _{min} par voie orale pour les enfants : 48 mg/kg; Effets toxiques; Comportement – Anorexie (humaine); Endocrine – Thyroïde (goitre)	
Autres données toxicologiques :	DL _{min} par voie dermique pour le rat : 2 gm/kg; Effets toxiques : Nutrition et métabolisme brut – Perte de poids ou diminution de la prise de poids	
Cancérogénicité :	DT _{min} par voie sous-cutanée pour le rat : 400 mg/kg/19 jours – I; Effets toxiques : Tumorigène - Cancérogène selon les critères RTECS; Tumeurs au site d'application	
Tératogénicité :	DT _{min} par voie orale pour le rat : 11 mg/kg (femelle 1-22 jours de grossesse) Effets sur la fertilité – Mortalité après implantation	
Mutagénicité :	Inhibition de l'ADN humain, cellule HeLa : 1 mmol/L	
Produits synergiques :	Aucun cas signalé	
Organes cibles :	Yeux, peau, muqueuses et poumons	
Conditions médicales aggravées par l'exposition :	Troubles de la peau ou des voies respiratoires	

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL :

Ce produit est soluble dans l'eau et ne devrait pas affecter le pH de l'eau. Aucune donnée spécifique sur le devenir dans l'environnement n'est disponible.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES :

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

CLASSIFICATION RCRA, PARTIE 261, TITRE 40 DU CFR : Déchets dangereux non visés par la RCRA (États-Unis)

NUMÉRO/DESCRIPTION DES DÉCHETS DE L'ÉPA DES ÉTATS-UNIS : Non applicable

Si ce produit est éliminé tel qu'expédié, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de la partie 261 du titre 40 du CFR, en ce sens qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un déchet dangereux de la sous-partie C et n'est pas inscrit comme déchet dangereux en vertu de la sous-partie D en raison de sa toxicité. En tant que déchets liquides dangereux non visés par la RCRA, ils doivent être éliminés conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales. Consulter les autorités locales ou étatiques pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : NON RÉGLEMENTÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	Aucune	Groupe d'emballage :	S.O.
Étiquette primaire :	Non applicable	Étiquette(s) subsidiaire(s) :	Aucune		
Pancartes primaires/subsidiaires :			Non applicable		
Quantité à déclarer (QR) du ministère des Transports :	Non mentionné	QR pour le produit :		Non applicable	
Polluant marin :	Non				
N° du Guide d'intervention en cas d'urgence en Amérique du Nord 2012 :		Non applicable			

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES : AUCUNE RESTRICTION

Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	Non applicable	Groupe d'emballage :	S.O.
Étiquette primaire :	Aucune	Étiquette(s) subsidiaire(s) :	Aucune		
Pancartes primaires/subsidiaires :			Aucune		
Quantité à déclarer (QR) pour le transport des marchandises dangereuses : *	Non applicable				
Annexe XII pour le transport des marchandises dangereuses :	Non mentionné				
Limite réglementaire (LR) : **	Non mentionné	LR pour le produit :		Non applicable	
Autres informations de transport :	Aucune				

* Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), partie IX, tableau I. Quantités ou niveaux de déclaration immédiate : rejets de quantités déclarables, QR, qui répondent à la définition de « situation dangereuse » (menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement) doivent être signalées aux autorités compétentes conformément aux paragraphes 9.13(1) et 9.14(1) du RTMD. ** Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du paragraphe 9.2 sur les matières (primaires ou secondaires). Les limites réglementaires se trouvent à l'annexe XIII du RTMD.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

COMPOSANTS :	<u>Nitrate d'ammonium</u>	<u>Urée</u>	<u>Sulfate de cobalt</u>
<u>Organes cibles OSHA :</u>	Yeux, peau, muqueuses, poumons et sang	Yeux, peau, muqueuses, poumons, système cardiovasculaire et système nerveux central	Yeux, peau, muqueuses et poumons
<u>Potentiel carcinogène :</u>			
Réglementé par l'OSHA :	Non	Non	Non
Indiqué dans le rapport du NTP :	Non	Non	Non
Classé par le CIRC :	Non	Non	Oui
Groupe CIRC :	Non applicable	Non applicable	Groupe 2B
Annexe A de la ACGIH :	Non mentionné	Non mentionné	Oui (A3)
A1 Confirmé cancérigène pour l'humain :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
A2 Probablement cancérigène pour l'humain :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
 Exigences de l'EPA des États-Unis			
Déclaration des rejets			
CERCLA (partie 302, titre 40 du CFR)			
Substance inscrite :	Non mentionné	Non mentionné	Non mentionné
Quantité à déclarer :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Catégorie :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
N° de déchets RCRA :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Substance non inscrite :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Quantité à déclarer :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Particularité :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
N° de déchets RCRA :	Non applicable	Non applicable	Non applicable

SARA TITRE III

Section 302 et 303 (partie 355, titre 40 du CFR) :

Substance inscrite :	Non mentionné	Non mentionné	Non mentionné
Quantité à déclarer :	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Planification du seuil :	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Section 311 et 312 (partie 370, titre 40 du CFR) :

Catégories de danger (produit) :	Feu : <u>Non</u>	Relâchement soudain de la pression : <u>Non</u>	Réactif : <u>Non</u>	Effets aigus sur la santé : <u>Oui</u>	Effets chroniques sur la santé : <u>Oui</u>
Planification du seuil :	10 000 livres	10 000 livres	10 000 livres		

Section 313 (partie 372, titre 40 du CFR) :

Produit chimique toxique listé :	Oui (ammoniac aqueux et composés de nitrate)	Non mentionné	Oui (Composés de cobalt)
Seuil de déclaration :	10 000 livres	Non applicable	10 000 livres

Statut de la TSCA des États-Unis

Listé (partie 710, titre 40 du CFR) :	Oui	Oui	Oui
--	-----	-----	-----

Réglementations nationales

État de Californie : Safe Drinking Water and Toxins Enforcement Act, 1986 (Proposition 65) :

Cancérigène :	Non	Non	Non
Toxique pour la reproduction :	Non	Non	Non

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite de la page 5)

COMPOSANTS : Nitrate d'ammonium Urée Sulfate de cobalt

Autres réglementations

Lois sur le droit de savoir des États : NJ

Réglementations canadiennes

Informations sur les produits :

Produits contrôlés : *Oui*
Symboles de danger du SIMDUT : *Matière causant d'autres effets toxiques*

SIMDUT :

Classe et division du SIMDUT : **D.2A; D.2B**

Informations sur les ingrédients :

Substance IDL :	Non	Non	Oui
Liste LIS ou LES :	LIS	LIS	LIS

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Numéro d'homologation de l'EPA : Non applicable

Utilisations du produit Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.

Remarques spécifiques :

Ce produit n'est pas fabriqué, ni formulé pour contenir des substances qui, selon l'État de la Californie, pourraient causer un cancer et/ou des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Cependant, comme il contient des minéraux extraits, ce produit peut contenir des traces (parties par million) ou des ultra-traces (parties par milliard) d'éléments connus par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

Instructions spéciales :

Fertil Humus® doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Lors de la réalisation des dilutions, toujours ajouter ce produit à de l'eau ou à des solutions aqueuses, en mélangeant adéquatement pour assurer une solution uniforme. Ne pas ajouter d'alcalis puissants ou de produits caustiques à ce produit, car cela libérerait du gaz d'ammoniac toxique.

Renseignements sur la révision de la FDS : Date de révision :

FDS distribuée par : Bio Huma Netics, Inc.

Préparée par :	Anna Carpenter	Date de	19 août 2021
----------------	----------------	---------	--------------

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une représentation pour laquelle Bio Huma Netics, Inc. assume la responsabilité juridique. Bien que Bio Huma Netics, Inc. estime que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts et compilés à partir de sources jugées fiables, il incombe à l'utilisateur d'enquêter et de vérifier leur validité. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.